

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

· **Code du produit:** 50245 C

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Résine d'injection à deux composants, sans solvant, pour la compression de fissures sans retrait dans le béton et les maçonneries.

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Heinrich Hahne GmbH & Co. KG

Heinrich-Hahne-Weg 11

45711 Datteln

Tel.: 02363/5663-0

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung: Produktsicherheit

Tel.: 02363 5663-0

Email: info@hahne-bautenschutz.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,

Tel.: 0551-19240

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de composés organiques halogènes (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds et de formaldéhyde.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Composant isocyanate de la résine de polyuréthane.

· Composants dangereux:

| | | |
|------------|--|---------|
| 9016-87-9 | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 | 50-100% |
| 38640-62-9 | Diisopropylnaphtalin ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 | 10-25% |

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 2)

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Lorsque les symptômes se produisent à partir ou en cas de doute, demander des soins médicaux.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse (résistante à l'alcool), le dioxyde de carbone, poudre, eau pulvérisée (de l'eau).
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques de santé.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter des vêtements de protection. Si nécessaire, Appareil respiratoire peut être nécessaire.
- **Autres indications** Ne pas déverser dans les eaux des drains de feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de protection. Porter un équipement de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Garder le contenant hermétiquement fermé à 5 °C à 30 °C.

(suite page 4)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Toujours ranger dans des contenants originaux. Protéger de la chaleur et de la lumière solaire directe.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (50-100%)

| | |
|-----|-------------------------------------|
| MAK | 0,05 mg / m ³ 29; DFG |
|-----|-------------------------------------|

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire nécessaire que lorsque la formation d'aérosol ou de brouillard.

- **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374-3:

Polychloroprène - CR: > épaisseur 0,5 mm ; Délai de rupture > 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: > 0,35 mm d'épaisseur; Délai de rupture > 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: > épaisseur 0,5 mm ; Délai de rupture > 480min.

Fluor caoutchouc - FKM: > épaisseur 0,4 mm; Délai de rupture > 480min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

(suite page 5)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 4)

| | |
|--|--|
| Couleur: | brunâtre |
| · Odeur: | Caractéristique |
| · Changement d'état | |
| Point de fusion: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition: | > 260 °C |
| · Point d'éclair | > 200 °C |
| · Température d'inflammation: | 520 °C |
| · Auto-inflammation: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion: | Le produit n'est pas explosif. |
| · Densité à 20 °C: | 1,12 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| · Viscosité: | |
| Dynamique à 20 °C: | 60 mPas |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 0,0 % |
| Teneur en substances solides: | 100,0 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec des agents oxydants, des amines, des bases fortes, avec des alcools et élimination de dioxyde de carbone avec de l'eau et des acides carboxyliques.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Avant matériaux fortement acides ou alcalines ainsi que détiennent les oxydants pour éviter des réactions exothermiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
A haute température, le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

| | | |
|-------------|----------|---|
| Oral | LD50 | >15000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 490 mg/m ³ (rat) Testsubstanz: (als Aerosol) Konzentration des gesättigten Dampfes von 4,4-MDI bei 25 °C: 0,09 mg/m ³ |

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 6)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 5)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:**
Biodégradation:
Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues
0% 28 d, qui est, impraticable
Méthode: test de respiromètre
Toxicité pour le poisson: LC0 > 1,000 mg / l
Espèces d'essai: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Durée de l'essai: 96 h
Toxicité aiguë pour la daphnie: CE50 > 1 000 mg / l
Espèces d'essai: daphnies (puces d'eau) Durée de l'essai: 24 h
Toxicité aiguë pour les bactéries: CE50 > 100 mg / l
Testé sur: boues activées Durée de l'essai: 3 h
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas vider dans les égouts.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Composants ne sont plus utilisables dans le mélange prescrit et laisser sécher.
Élimination conformément à la réglementation locale.

· **Catalogue européen des déchets**

| | |
|-----------|---|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
|-----------|---|

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-------|
| · 14.1 No ONU | néant |
| · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | néant |
| · ADR | néant |

(suite page 7)

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 6)

| | |
|--|--|
| · ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Cette préparation ne est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Date d'impression : 29.05.2015

Révision: 29.05.2015

Nom du produit: INTRASIT PU-Injekt 12P, Komp. B

(suite de la page 7)

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

FR